

## FICHE TECHNIQUE

auboueix

**ARTICLE****Désignation : Casque avec lunettes Iris 2****Codes Bobet :****23947 : casque avec lunettes****23975 : lunettes seules****Unité de vente : Unité***Photos non contractuelles***CARACTERISTIQUES**

- Poids : Casque 360 g + Lunette 60 g (Total 420 g)
  - Durée d'utilisation : 48 mois à partir de la date de fabrication
  - Couleur : Blanc
- Conception et fabrication 100% Française

**PIECES DETACHEES:**

Lunettes - Code BOBET 23975

Bandeau - Code BOBET 23988

Jugulaire noire - Code BOBET 24177

Adaptable aux oreillettes anti-bruit Optime - Code 24639 et 16977

**UTILISATION :**

Casque de protection avec lunette-masque intégrée destiné aux divers métiers du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie. La lunette-masque de protection, de classe optique 1, permet le port de lunettes correctrices.

**DESCRIPTION :**

Le casque IRIS 2 est constitué de :

- une calotte en A.B.S. moulée sous pression : avec aérations réglables type BTP; sans aérations type EBT
- un harnais comportant : une coiffe en tresses textile, un bandeau de tour de tête avec serre-nuque à crémaillère, en polyéthylène basse densité, amovible et réglable de 49 à 63 cm, monté avec une garniture confort sani-contour de 32 cm
- une lunette-masque de protection en polycarbonate antichocs, anti-U.V., traitées anti-rayures, ajustable, incolore ou teintée.

**STOCKAGE ET ENTRETIEN :**

Résistance aux très basses températures jusqu'à -30 °C

**NORMES :**

Conforme au règlement U 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle

\* Pour le casque de protection :

- Conforme à la norme NF EN 397 + A1:2013 : Casques de protection pour l'industrie - symbole 440V

- Conforme à la norme NF EN 50365:2002 : casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à

basse tension - tenue diélectrique 10 000 V

- Conforme au PREN 50365 : tenue diélectrique : 30 000 V

\* Pour la lunette-masque

Conforme à la norme NF EN 166:2002

- puissances optiques des oculaires, classe optique 1
- lunette incolore: facteur de transmission, filtre pour l'ultraviolet: échelon 2-1,2, selon NF EN170:2003
- protection contre les particules lancées à grande vitesse (impact à basse énergie : 45m/s), symbole F



0333